

Réunion extraordinaire du Conseil de la MRC (conférence téléphonique), le lundi 19 avril 2021, 12 h 30

Étaient présents :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian LeBlanc, maire de Maria
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présent :

M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier

Étaient absents :

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Cynthia Dufour, maire de St-Alexis-de-Matapédia
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application des règlements;**
- 3. Levée de l'assemblée.**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour Conseil 19 avril 2021*. 1 page.

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CM-2021-04-19-298-2

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Résolution n° CM-2021-04-19-299 concernant la nomination d'un fonctionnaire désigné pour l'application des règlements

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon, en vertu de l'article 165 du Code municipal du Québec ainsi que la Loi sur les compétences municipales, peut nommer tous autres officiers, les destituer et les remplacer pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de nommer une personne pouvant agir à titre :

- D'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour et au nom de la MRC, qui veillera à l'application des règlements et lois applicables aux fonctions, l'émission de permis, l'inspection du territoire et des propriétés, la délivrance d'avis d'infraction, la délivrance de constats d'infraction;
- D'inspecteur désigné pour l'application des règlements de contrôle intérimaire suivants ainsi que leurs amendements : Règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté Avignon 020-83;
- De fonctionnaire désigné par la MRC pour l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC Avignon suivants ainsi que leurs amendements : Règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté Avignon 020-83, Règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC Avignon 2002-002;
- D'inspecteur responsable de l'émission des permis pour la MRC, désigné pour l'application des règlements de contrôle intérimaire suivants ainsi que leurs amendements : Règlement de contrôle intérimaire de la Municipalité régionale de comté Avignon 020-83, Règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage d'arbres sur les forêts privées du territoire de la MRC Avignon 2002-002;
- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22;
- D'officier municipal responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r. 35.2;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de préciser de nouvelles fonctions relatives au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

EN CONSÉQUENCE

CM-2021-04-19-299

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

De nommer monsieur Guillaume Allard Therrien, aménagiste par intérim, inspecteur de la MRC Avignon et fonctionnaire désigné pour

l'application des règlements sous l'autorité de la MRC Avignon telle que décrite ci-haut;

Que monsieur Allard Therrien est autorisé, nommément, mais non limitativement :

- À étudier les demandes, vérifier la conformité et délivrer les permis ou les certificats requis;
- Procéder aux inspections requises, entre autres, mais non limitativement à inspecter le territoire de la MRC Avignon ainsi que les propriétés afin de documenter tout dossier relatif aux lois et règlements sous la juridiction et la responsabilité de la MRC Avignon;
- Transmettre les informations colligées aux services ou experts requis au dossier afin de faire respecter les lois et règlements en vigueur;
- S'adjoindre tout expert ou professionnel pouvant le soutenir dans ses fonctions afin de documenter un dossier, inspecter une propriété ou toutes autres tâches requises par la fonction d'inspecteur;
- Émettre des constats d'infraction;
- Faire enlever les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux.

ORIGINAL : M. Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste par intérim

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
QUE l'assemblée soit levée.

CM-2021-04-19-300

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Mathieu Lapointe

David Bourdages